

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2025_26

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE TAVEROLE

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise ENEDIS – DR ALPES – 74330 EPAGNY METZ-TESSY pour la réalisation de travaux de remplacement d'un transformateur sur poteau, route de Taverole,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, route de Taverole,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le 23 juin 2025, la circulation route de Taverole sera réglée par alternat manuel au droit du chantier.

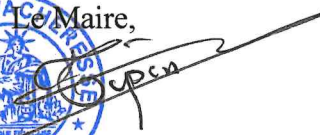
Article 2 : La vitesse de tous les véhicules circulant sur cette voie sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.

Article 3 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise ENEDIS – DR ALPES – 74330 EPAGNY METZ-TESSY.

Fait à VACHERESSE, le 12 juin 2025

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON